

Monsieur le Ministre,

Après nous être réunis pour discuter et débattre ensemble des nouvelles épreuves de langues, telles qu'elles sont prévues dans le cadre de la réforme du lycée et du baccalauréat voulue par votre prédécesseur, nous aimerions vous faire part de nos observations.

Nous aimerions préalablement attirer votre attention sur le problème des horaires de langues vivantes en lycée. En effet, ceux-ci sont désormais globalisés (5h en 2de, 4,5h en première et 4h en terminale pour la LV1 et la LV2), à charge pour le chef d'établissement, après consultation des équipes pédagogiques et du CA, de répartir les heures entre LV1 et LV2, ce qui, de fait, crée des disparités et des inégalités entre les établissements, qui remettent en cause l'égalité des élèves devant l'enseignement. Nous réclamons un retour à des horaires définis nationalement pour chacune des séries, et un retour à la distinction entre LV1 et LV2 (dans notre établissement, nous avons en effet refusé les groupes de compétence.)

D'autre part, nous estimons que les pertes horaires que nous subissons depuis plusieurs années (depuis la période Allègre, pour être précis) nuisent à la qualité de notre enseignement. Nous disposions depuis très longtemps et jusqu'au début des années 2000 de 3h/élève/semaine, voire 4h. Nous sommes tombés à 2h pour une majorité d'élèves. En L, section prétendument littéraire, les horaires sont de 2h en LV1 et 2h en LV2, alors même que le coefficient est de 4 au baccalauréat. Au manque de moyens horaires, s'ajoutent donc des incohérences. La possibilité de spécialité langue en ES a été supprimée, et le coefficient de la LV2 dans cette série est désormais de 2. A la place de celle-ci on a introduit des prétendus enseignements dont le contenu est des plus flous.

Durant les horaires rétrécis qui sont nous sont impartis, nous devons, pour faire face aux épreuves du baccalauréat :

- préparer des élèves à l'écrit
- les préparer à une épreuve d'expression et d'interaction orale
- les préparer à une épreuve de compréhension de l'oral
- leur inculquer quelques notions de civilisation

Ceci est infaisable.

Venons-en aux épreuves de baccalauréat elles-mêmes telles qu'elles sont définies par le BO du 24 novembre 2011.

1- Les épreuves de compréhension orale doivent se dérouler au cours du 2^e trimestre de l'année de terminale, ce qui, couplé aux épreuves d'EPS, va totalement désorganiser les cours et la vie de l'établissement. En effet, comment s'assurer qu'environ 400 élèves dans notre établissement vont passer des épreuves dans toutes les langues dans des conditions d'examen

optimales (problèmes de bruit, gestion des absences de certains candidats, contestations éventuelles du déroulement des épreuves par certains candidats) ? Comment disposer de salles adéquates et en nombre suffisant sans supprimer certains autres cours ? (Notre lycée étant par ailleurs en travaux, il est par ailleurs jugé inapte à être centre d'examen en fin d'année) Or il faut que les élèves passent impérativement cette épreuve le même jour, à la même heure pour des raisons évidentes de confidentialité des sujets et d'équité. Pour ce qui est des sujets eux-mêmes, il nous paraît invraisemblable que ceux-ci soient des sujets locaux, et nous refusons de participer à cette mascarade qui, là encore, met gravement en cause l'égalité des élèves face à l'examen. Nous insistons enfin sur la surcharge de travail que cela va occasionner pour nous sans rémunération prévue, et alors même que, du fait des réformes, nous gérons un nombre de groupes plus élevé (5 groupes pour un agrégé et 6 pour un certifié au début des années 2000, 7 pour un agrégé actuellement, et 9 pour un certifié en moyenne) ce qui constitue une dégradation objective de nos conditions de travail.

2- L'épreuve d'expression orale va se dérouler au dernier trimestre. Les problèmes d'organisation seront similaires, avec en plus la difficulté du temps de passage par enseignant (conditions de passage, rémunération des interrogateurs, désorganisation des cours pour les salles, les élèves et les enseignants, tout cela dans le cadre d'une période de cours..)

Nous nous posons par ailleurs des questions sur la façon dont il faut comprendre le terme « notion ». Pourquoi ne pas parler de documents ? D'autre part, comme pour l'épreuve précédente, le professeur fait une « proposition » de note. Qui fixe la note définitive ? Et en fonction de quoi ? L'intérêt de l'établissement qui se doit de faire réussir à n'importe quel prix un nombre maximum d'élèves ? D'autre part, ce sont les enseignants de l'établissement qui vont évaluer les élèves – qui les connaissent donc parfois – et qui, là encore, pourraient subir des pressions de la part de chefs d'établissement intéressés à la défense de l'image de leur établissement – comme cela s'est déjà produit dans notre établissement pour l'épreuve de STG, ou encore des parents d'élève, voire des élèves eux-mêmes.

3- L'épreuve écrite doit avoir lieu en fin d'année. Elle nous paraît très ambitieuse au vu des connaissances linguistiques de la majorité des élèves qui sont les victimes des baisses horaires contre lesquelles nous ne cessons de nous élever depuis plusieurs années. Les textes restent par ailleurs muets sur le nombre de mots à produire par l'élève dans le cadre de l'expression écrite. Comment les entraîner d'ailleurs, puisque nous n'avons pas de sujet 0 ?

Pour conclure, nous insistons :

- sur la dégradation régulière de nos conditions de travail depuis plusieurs années
- sur l'impossibilité pour nous de faire face de façon efficace à la multiplicité des tâches qui sont les nôtres au vu des horaires impartis à nos disciplines, sans rémunération prévue pour certaines d'entre elles.
- Sur la différence de niveau grandissante entre les élèves de sections spécifiques (abibac, esabac, bachibac, euro) et les autres élèves.
- Sur l'inégalité de fait des élèves face à l'enseignement des langues et à l'examen depuis la globalisation des horaires et l'introduction d'épreuves locales d'examen que la réforme vise à généraliser.
- Sur l'impossibilité de proposer un choix de parcours à dominante

linguistique pour tous les élèves de L. La Littérature en Langue Etrangère, ambitieuse et coefficient 1, la spécialité basée sur les nouvelles technologies, coefficient 4, ne peuvent pas être réellement choisies par les élèves dans les langues de leur choix, à cause des choix que les établissements sont obligés de faire localement.

- Sur le non-sens que constitue l'évaluation permanente au détriment de l'enseignement lui-même.

A ce titre, nous réclamons :

- des horaires qui nous permettent d'accomplir notre tâche (3h/élève/semaine), et un retour à 4h/élève/semaine en L, LV1.
- le retour à des horaires nationaux
- des examens dont les épreuves se déroulent dans un cadre défini nationalement.
- Des sujets communs gérés par des enseignants et inspecteurs missionnés spécifiquement à la préparation de sujets, de corrections cadrées (davantage que des grilles), de sujets 0.
- des temps de réflexion cadrés pour tous sur notre temps de travail (réunions de bassin pour tous les enseignants avec des inspecteurs, et non pas réunion le mercredi, qui n'est pas pour tous un moment de cours, mais davantage de préparation, avec des intervenants ne possédant pas de réponses à nos questions)
- La possibilité réelle pour les élèves d'avoir accès, notamment en L et en ES, à une véritable option de spécialité qui ne soit pas fondée sur la seule utilisation des nouvelles technologies - tous les établissements ne sont pas d'ailleurs également dotés en ce domaine-, mais plutôt sur des contenus culturels et littéraires.

En espérant avoir défini les grandes problématiques soulevées par la dernière réforme des langues au lycée,

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

L'équipe des professeurs du Lycée Marguerite de Flandre